

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

IVO 2028, Action IDU (FR001400BK17)

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par IVO CAPITAL PARTNERS

Nom de l'initiateur : IVO CAPITAL PARTNERS

Site internet : www.ivocapital.com

Contact : Appelez le +33 (1) 45 63 32 47 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de IVO CAPITAL PARTNERS en ce qui concerne ce document d'informations clés
IVO CAPITAL PARTNERS est agréée par la France sous le numéro GP13000022 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production : 01/01/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : IVO 2028 est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable. Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Objectifs : la SICAV, de classification « Obligations et autres titres de créances internationaux », cherche à valoriser à moyen et long terme un portefeuille composé essentiellement de titres de dette à haut rendement pouvant présenter des caractéristiques spéculatives. Son objectif de gestion est de réaliser une performance annuelle de 3,6% nette de frais, pour les actions R, prenant en compte le risque de défaut des émetteurs et la couverture de change, de la date de création de la SICAV jusqu'au 31 décembre 2028 sur la durée de placement recommandée, via la gestion d'un portefeuille de titres de taux libellés en euros et dans d'autres devises que l'euro dont la maturité des titres est proche de l'échéance résiduelle qui sera au plus au 30 juin 2029. L'objectif de gestion est basé sur un taux actuariel estimé à partir des TRA actuels des émissions échéances 2028.

le portefeuille de la SICAV (tels que la défaillance ou si les réinvestissements ultérieurs ne peuvent se faire à un rendement suffisant). Il inclut par ailleurs les coûts de couverture du risque de change estimés en fonction des conditions actuelles de marché. La SICAV n'a pas d'indicateur de référence. IVO Capital Partners attire l'attention des souscripteurs potentiels sur le fait que cet objectif de performance est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion à la date de lancement de la SICAV et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de la SICAV. En cas d'évolution défavorable des conditions de marchés anticipées, et en particulier des cas de défaut des émetteurs, l'objectif de gestion et de performance pourrait ne pas être atteint.

Politique d'investissement

La stratégie d'investissement consiste en une sélection d'obligations (y compris convertibles à hauteur de 15% maximum) et autres titres de créances ou monétaires d'émetteurs privés ou publics et assimilés, et auxquels l'actif net sera exposé en permanence entre 90% et 100%, dont 30% maximum pour les émetteurs publics et assimilés, et ayant une échéance d'au plus le 30 juin 2029. En complément, l'actif net pourra être exposé jusqu'à 100% à des instruments dérivés à sous-jacents obligataires listés sur les marchés réglementés internationaux ou négociés de gré à gré, pour ajuster la sensibilité et l'exposition du portefeuille. La détention d'obligations convertibles, sera limitée à 15% de l'actif net. Le risque action (actions détenues en direct et issues de la conversion d'obligations convertibles sera toutefois limité à 10% de l'actif net.

La stratégie de la SICAV ne se limite pas à du portage d'obligations, la Société de Gestion pouvant ainsi procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut d'un des émetteurs en portefeuille.

La SICAV pourra investir, jusqu'à 100% de son actif net, dans des titres de dettes à haut rendement, de catégorie « high yield », ou dans des titres appartenant à la catégorie « investment grade », émis par des sociétés des secteurs privé ou public, sans restriction de zone géographique ou de secteur d'activité.

La SICAV investira dans un portefeuille diversifié de titres de créance de sociétés des secteurs public ou privé des marchés émergents, ou dans des sociétés européennes et nord-américaines exposées aux marchés émergents.

Le portefeuille sera exposé au minimum à 90% de l'actif net aux marchés émergents. La SICAV est en permanence exposée à des titres de taux internationaux libellés en euros et dans d'autres devises des pays de l'OCDE qui seront couvertes contre les variations des devises contre l'euro, dans la limite ci-dessous, à partir de la création de la SICAV, et dont l'échéance résiduelle au 30 juin 2029.

Le principe est la couverture du risque de change sur l'ensemble des devises. Il existe néanmoins un risque de change accessoire qui peut représenter jusqu'à 10%

de l'actif net. En ce qui concerne les investissements dans des instruments de créances (tels que mentionnés ci-dessus) sans contrainte de notation, la SICAV peut investir jusqu'à :

- 25-100% dans des obligations de qualité « titre spéculatif (haut rendement) », c'est-à-dire de notation inférieure à BBB- par Standard & Poor's ou des notes équivalentes inférieures à BBB- établies par toute autre agence de notation ou des obligations non notées ou par la Société de gestion qui mène sa propre analyse indépendamment de la notation issue des agences,

- 0-10% dans des titres de notations jusqu'à CC, par Standard & Poor's ou des notes équivalentes à CC établies par toute autre agence de notation ou des obligations non notées ou par la Société de gestion qui mène sa propre analyse indépendamment de la notation issue des agences, ce qui peut accroître le risque de crédit de la SICAV

L'investissement en actions jusqu'à 10% de l'actif net pourra s'effectuer en toute taille capitalisations (tant des entreprises de grandes capitalisations – dont la capitalisation est supérieure à 10 milliards d'euros, que de moyennes capitalisations – dont la capitalisation se situe entre 500 millions et 10 milliards d'euros, que des petites capitalisations dont la capitalisation est inférieure à 500 millions d'euros).

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est (0, +6).

La SICAV se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés internationaux, non réglementés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de marché de taux, de crédit, de change ou action. L'exposition globale (titres en direct et instruments à terme) ne pourra excéder 200% de l'actif net.

A compter du 1er janvier 2028, la SICAV pourra être investie exclusivement en instruments du marché monétaire de la zone euro pouvant prendre la forme d'OPCVM classés monétaire court terme ou monétaire ou à des OPCVM mettant en œuvre une stratégie d'obtention d'un rendement monétaire dans la limite globale de 100% et peut également recourir à des dépôts à terme dans la limite de 100 %

Les titres obligataires sont valorisés au mid.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : La SICAV s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus de la SICAV.

Assurance : Non-applicable.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : La SICAV est créée pour une durée de 99 ans. Elle peut décider de sa dissolution ou fusion à son initiative.

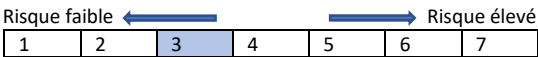
Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Les statuts et les rapports annuels et semestriels de la SICAV sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse info@ivocapital.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ivocapital.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 12h00, heure de Paris (J) et exécutées sur la base de la valeur liquidative (VL) calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour ouvrable (J). La VL est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris (selon calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.) et des jours fériés en France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque



! L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé la SICAV dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque . Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et moyen, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

- En particulier, la survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de crédit :** Le compartiment est investi dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer, il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur, la valeur des obligations de cet émetteur peut baisser.
 - Risque de liquidité :** en présence de volumes d'échanges très faibles, un ordre d'achat ou de vente peut entraîner d'importantes variations de prix d'un ou plusieurs actifs pouvant faire baisser la valeur liquidative.
 - Risque de contrepartie:** l'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde d'actifs ou agissant en tant que contrepartie à des instruments dérivés ou à d'autres instruments peut exposer l'OPCVM à des pertes financières.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

- Période de détention recommandée : 6 ans
- Exemple d'investissement : 10 000 €
- Scénarios :

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 6 ans
(Période de détention recommandée)

Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 518 €	1 003 €	Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2017 et décembre 2022.
	Rendement annuel moyen	- 35,92 %	- 14,99 %	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 385 €	8 219 €	Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre décembre 2017 et décembre 2022.
	Rendement annuel moyen	- 6,15 %	- 2,97 %	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 902 €	9 339 €	Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2017 et décembre 2022.
	Rendement annuel moyen	- 0,98 %	- 1,10 %	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 384 €	10 547 €	
	Rendement annuel moyen	3,84 %	0,91 %	

Que se passe-t-il si IVO CAPITAL PARTNERS n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investissement dans une SICAV n'est pas garanti ni couvert par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie. Les actifs de la SICAV sont détenus sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la SICAV chez le dépositaire. Par conséquent, le défaut de la Société IVO CAPITAL PARTNERS n'aurait pas d'impact sur les actifs de la SICAV. La revente des actions, le capital et les revenus de la SICAV ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend cette SICAV ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

- Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
- Nous avons supposé :
- ✓ Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
 - ✓ 10 000 EUR sont investis

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Investissement de 10 000 € Scénario	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	318 €	860 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,18 %	1,5 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,16 % avant déduction des coûts et de -1,65 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,15% de la valeur de votre investissement par an". Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	115 €
Coûts de transaction	0,03 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Le montant de la commission de surperformance correspond à 10% TTC de la performance de l'Actif Net du Fonds au-delà d'une performance nette annualisée du Fonds de 4,25%	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de six (6) ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, IVO CAPITAL PARTNERS – A l'attention d'IVO CAPITAL PARTNERS – 61-63 rue des Belles Feuilles – 75016 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ivocapital.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant :

<https://ivocapital.com/ivo-2028/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de l'action

Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur : <https://ivocapital.com/ivo-2028/>

Informations relatives à la finance durable : <https://ivocapital.com/investissement-responsable-esg/>